

## SOMMAIRE

### Dans votre revue de presse de cette semaine...

*Une fin d'année scolaire encore chargée dans une mise à l'épreuve permanente de l'EN... La ministre déléguée poursuit la promotion de sa réforme du LP. Par simple précaution oratoire, elle tient à préciser que « ce n'est pas une réforme législative » et d'en désigner les modalités d'exécution par « voie réglementaire ». Ceci afin de prévenir sans doute tous mouvements de contestation dans la ligne de la réforme des retraites. Après avoir souvent défendu le principe d'échanges et de négociations, on en revient donc à un slogan de publicité pour produits capillaires, « je fais ce que je veux, avec le LP... ». Dans un esprit toujours aussi consensuel, C. Grandjean associe étroitement la mise en œuvre à l'adhésion des enseignants au « pacte » et rendre ainsi « flexible » les missions en fonction des établissements. Un « choix de Sophie » économique pour des agents de la Fonction publique qui courent après leur pouvoir d'achat depuis de nombreuses années. Une situation qu'exploite l'exécutif, « tu veux ou tu veux pas ? Si tu veux, c'est bien. Si tu veux pas, tant pis, d'autres en auront envie... »... Côté élèves, le permis de conduire à 17 ans, à partir de janvier 2024, est considéré comme un « vrai plus » par E. Borne, pour faciliter la mobilité des jeunes en apprentissage en milieu rural. Les EPLE pourront être mis à disposition, hors temps scolaire, pour la préparation et le passage de l'épreuve théorique du code. D'ici à ce que les enseignants ne soient pas sollicités pour une nouvelle mission... Encore faut-il que ces jeunes, et leur famille, puissent investir dans l'achat d'un véhicule. Une orientation qui limite également l'objectif de désenclavement des certains espaces du territoire isolés en manque d'un réseau de transports en commun profitable à l'ensemble de la population... A suivre...*

#### ➤ AEF /

**Article 1 :** C. Grandjean : "La refonte de la carte des formations peut être une opportunité de carrière pour les enseignants", 22/06/23 .....p.2

**Article 2 :** Voie pro: comment les diplômés "colorés" font évoluer la carte des formations. Aperçu à Limoges et en Nouvelle-Aquitaine, 26/06/23 .....p.6

**Article 3 :** IUT : comment les chefs de départements GEA voient les passerelles et l'insertion professionnelle en BUT (D. Allix), 26/06/23 .....p.6

**Article 4 :** Permis de conduire : les lycées pourront organiser des cours de code..., 22/06/23 .....p.6

#### ➤ TOUTÉDUC /

**Article 5 :** Exclusif : la note de service pour la mise en œuvre du "Pacte", 27/06/23.....p.7

**Article 6 :** Lycée des métiers : un projet de décret..., 27/06/23 .....p.7

**Article 7 :** EMC, laïcité, 3ème trimestre : les précisions de Pap Ndiaye, 22/06/23 .....p.7

**Article 8 :** Longue maladie, retraite et demi-traitement : la CAA de Nantes précise..., 23/06/23..... p.8

#### ➤ LE CAFÉ PÉDAGOGIQUE /

**Article 9 :** Le collège au service du marché du travail, 26/06/23 .....p.8

**Article 10 :** RDC : toujours pas de décret..., 21/06/23 .....p.9

**Article 11 :** Peut-on aborder les questions sensibles en L.P. ?, 23/06/23 .....p.9

#### ➤ MARIANNE /

**Article 12 :** Abayas : que contient la nouvelle circulaire laïcité de l'EN ?, 26/06/23 .....p.10

#### ➤ ALTERNATIVES ÉCONOMIQUES /

**Article 13 :** Fonctionnaires : le coup de pouce n'efface pas 30 ans d'appauvrissement, 20/06/23 ..... p.10

#### ➤ ACTEURS PUBLICS /

**Article 14 :** Les pensions de retraite des fonctionnaires de plus en plus menacées..., 26/06/23..... p.10

➤ PARUTIONS STATISTIQUES ..... **p.11**

➤ PARUTIONS OFFICIELLES..... **p.12**



## **Article 1 : C. Grandjean : "La refonte de la carte des formations peut être une opportunité de carrière pour les enseignants", 22/06/23**

C. Grandjean veut "rassurer" les enseignants, pour lesquels "l'évolution de la carte des formations peut constituer une opportunité de carrière", explique-t-elle dans un entretien à AEF info début juin 2023, alors que les syndicats s'inquiètent de suppressions de postes. Pour rénover la carte des formations, les chefs d'établissements, encouragés à se saisir des projets de France 2030, seront accompagnés. La ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels encourage aussi les professeurs à "se saisir du pacte", qui sera finalement sécable pour introduire de la "flexibilité". **Elle souhaite aussi que les proviseurs de LP soient mieux formés aux spécificités des LP.** C. Grandjean souligne que cette réforme se place dans la continuité de celle menée en 2018, avec encore "plus de souplesse", tout en "préservant le caractère national des diplômes".

**AEF info : Parmi les mesures annoncées pour réformer la voie professionnelle, la rénovation de la carte des formations est celle qui cristallise le plus de tensions. Les syndicats enseignants s'inquiètent particulièrement des fermetures de formations et des éventuelles suppressions de postes. Comment accompagner les personnels dans leur reconversion ?**

**Carole Grandjean :** Je souhaite rassurer les enseignants : l'évolution de la carte des formations évolue dans les mêmes proportions que d'habitude. Les 212 ouvertures et 146 fermetures de formations proposées à la rentrée 2023 représentent seulement 1 % du volume des formations proposées dans les lycées. Le sujet a été longuement abordé avec l'ensemble des parties prenantes, en particulier les Régions, qui arrêtent la carte des formations, tout au long de la consultation opérée avant l'annonce de la réforme.

Je précise aussi que, lors de la fermeture d'une formation, beaucoup de compétences sont reprises avec l'ouverture d'une nouvelle formation, car y sont délivrés des enseignements communs ou proches qui peuvent être dispensés par les mêmes professeurs. Je pense notamment aux enseignements généraux et à une partie des enseignements professionnels.

Nous y mettrons les moyens, en mobilisant un appel à manifestation d'intérêt dans le cadre de France 2030 et doté de 2,5 milliards d'euros [NDLR : il s'agit de l'AMI CMA]. L'évolution de la carte des formations peut également constituer une opportunité de carrière pour les enseignants, en leur permettant de se projeter dans des filières d'avenir via une formation continue de qualité.

**AEF info : Régions de France se dit attentive à ne pas fermer trop rapidement des formations et à ne pas "attiser la concurrence entre territoires". Comment préserver l'équilibre des formations entre les territoires ?**

**Carole Grandjean :** Nous avons travaillé avec l'association Régions de France lors des concertations et je sais qu'elles sont volontaires pour travailler sur l'évolution de la carte des formations et des plateaux techniques. Elles sont aussi conscientes qu'il s'agit d'engager une responsabilité partagée avec les rectorats pour respecter une couverture territoriale des formations et des besoins d'emploi.

Mais il n'est pas possible, au prétexte de préserver une couverture territoriale de proximité, de ne pas s'attacher à proposer des formations qui permettent de vraies insertions professionnelles. Un petit lycée dans une petite commune devra être tout aussi exigeant sur l'offre de formation proposée et la qualité des plateaux techniques. Il devra proposer une offre de formation lisible, en ne proposant peut-être pas des formations dans toutes les filières, mais en recentrant son offre sur le bac-3/bac+3 d'une ou de quelques filières en lien avec le bassin d'emplois, afin de permettre aux élèves de se projeter sur l'enseignement supérieur s'ils le souhaitent, mais également en renforçant l'attractivité de la voie professionnelle.

Pour piloter la révision de la carte des formations, nous mettrons plusieurs indicateurs à disposition des recteurs, des régions et des établissements : les taux d'insertion, de poursuite d'étude, les métiers qui recrutent sur le territoire local et national aujourd'hui, mais aussi dans les années à venir.

Cet outil, *Orion*, est accessible dès à présent et sera définitivement complet et affiné en mars 2024. Il faut également garder à l'esprit que les perspectives territoriales sont en ligne avec les perspectives nationales : sur les dix métiers les plus recherchés dans la voie professionnelle, sept se retrouvent dans tous les territoires.

**AEF info : Autre outil pour réviser la carte des formations : l'AMI Compétences et métiers d'avenir (CMA) de France 2030. Ce n'est pas dans la culture de l'Éducation nationale de candidater à ces appels à projets : comment convaincre les chefs d'établissements de s'en saisir ?**

**Carole Grandjean :** Je n'attends pas de la part des chefs d'établissement l'ingénierie de préparation de dossiers pour France 2030 mais plutôt, avec l'appui des rectorats et des services des régions, la construction d'un projet pédagogique et des propositions pour faire évoluer l'offre de formation dans leur établissement. Ce sont les rectorats de région académique et les régions qui mettent en forme à l'attention de France 2030 les demandes de co-investissement, pour transformer la carte des formations.

Nous allons aussi continuer à travailler avec les CMQ pour aider les établissements à développer cette ingénierie. Ils pourront servir de lieu pour la formation des enseignants grâce à leur organisation en réseaux de filières. Enfin, France 2030 arbitrera désormais au fil de l'eau les dossiers qui lui remonteront, afin d'avancer plus vite, plutôt que d'attendre qu'un jury se réunisse à des dates programmées dans l'année.

**AEF info : La réforme du LP repose pour partie sur les missions effectuées par les enseignants dans le cadre du "pacte". Or, la majorité des organisations syndicales de l'enseignement s'y opposent, même depuis l'annonce de sa "sécabilité". Comment comptez-vous les convaincre ?**

**Carole Grandjean :** Pour un professeur, le pacte est un moyen d'exercer jusqu'à six missions supplémentaires et de valoriser financièrement son engagement. Par exemple, une mission de remplacement de professeur absent, trois missions de face à face pédagogique (cours en effectifs réduit, enseignement optionnel, tutorat, intervention en STS, chacune de 24 heures sur l'année) et deux missions forfaitaires (tutorat, accueil de collégiens pour la découverte des métiers), donneront lieu à une rémunération supplémentaire totale de 565 € nets par mois, soit 7 500 € bruts annuels (soit 6X1 250 €). Si un professeur s'engage pour quatre missions, il touchera 5 000 € bruts annuels de plus. Les chefs d'établissement échangeront avec chaque professeur sur le contenu et le nombre de missions supplémentaires en fonction du projet de l'établissement et du niveau d'engagement supplémentaire du professeur. **Cette flexibilité est apparue nécessaire pour adapter la réforme à chaque établissement et à ses besoins.**

N'oublions pas non plus ce qui ne varie pas : la revalorisation inconditionnelle de tous les professeurs, annoncée par le ministre de l'ÉN et de la Jeunesse, et les augmentations pour tous les fonctionnaires annoncées récemment par le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques.

**AEF info : Avez-vous une estimation du nombre d'enseignants volontaires pour adhérer au pacte ?**

**Carole Grandjean :** C'est encore trop tôt. Nous venons de lancer le dispositif, il est donc légitime qu'il fasse encore l'objet de questionnements et d'échanges entre les professeurs et les chefs d'établissement dans les lycées. Nous sommes encore en phase 1 d'information sur le pacte, la phase 2 démarrera à la rentrée et s'appuiera sur le projet pédagogique de l'établissement, qui pourra être repensé grâce à ces nouveaux leviers.

**AEF info : Les professeurs de matières "optionnelles" auront-ils les mêmes possibilités d'adhérer au "pacte" que les professeurs de français ou mathématiques qui délivreront des enseignements obligatoires en classe réduite ?**

**Carole Grandjean :** Les professeurs pourront proposer des enseignements optionnels qui sont en dehors du cadre de leur discipline de recrutement. Par exemple, pour des professeurs de langue vivante, un des leviers intéressants à développer serait la mobilité européenne des jeunes. D'autres objets, comme le travail sur l'estime de soi ou la prise de parole en public, peuvent aussi être initiés à travers le pacte. Il faut que les professeurs puissent sortir du cadre unique de leur discipline d'enseignement habituelle et accompagner des missions de découverte des métiers, d'organisation de projets en ligne avec leur établissement. Il faut aussi que des intervenants et partenariats extérieurs puissent venir appuyer des projets dans les établissements. L'idée générale est d'impliquer une équipe pédagogique au travers d'un projet pédagogique, et trouver une complémentarité entre les compétences des enseignants et leur envie de mener à bien ce projet.

**AEF info : La réforme prévoit aussi de mieux former les chefs d'établissement. Sur quoi portera cette formation ?**

**Carole Grandjean :** La formation initiale et continue des nouveaux proviseurs affectés en lycée professionnel va être renforcée, en mettant l'accent sur les spécificités du métier de proviseur en lycée professionnel. En effet, la réalité managériale et de gestion n'est pas la même qu'en lycée GT, il faut être capable de gérer l'accueil d'apprentis ou d'adultes en formation avec les Greta. Pour mieux accompagner tous les proviseurs de lycées professionnels sur ce volet managérial, nous leur proposerons dès la rentrée 2023 des modules de formation continue. Par exemple, il n'est pas évident de savoir construire collectivement une vision pluriannuelle de la carte des formations avec les enseignants, les familles, les acteurs économiques et les représentants des collectivités. Il n'est pas non plus habituel de devoir piloter un établissement à partir d'indicateurs (taux de décrochage, taux d'insertion après le diplôme et taux de réussite dans l'enseignement supérieur).

**AEF info : La réforme mentionne peu les inspecteurs : quel sera leur rôle dans l'application de la réforme ?**

**Carole Grandjean :** Les inspecteurs, IEN comme IA-IPR, seront au cœur de la mise en application de la réforme, aux côtés des chefs d'établissement et des professeurs, pour accompagner les transformations pédagogiques et structurelles. Ils seront impliqués dans l'évolution des projets d'enseignements nouveaux proposés par les équipes, mais également dans les projets de transformation de la carte des formations et dans la formation des enseignants. L'inspection pédagogique, notamment dans les disciplines professionnelles, aura également un rôle essentiel à jouer auprès des DDFPT pour les conseiller sur les évolutions des plateaux techniques, en articulation avec les Drafpic qui sont en contact permanent avec les régions et les branches professionnelles.

**AEF info : La dernière réforme de la voie professionnelle est récente (2018) et n'a pas été encore totalement déployée. Comment ces deux réformes vont-elles s'articuler ?**

**Carole Grandjean :** Cette nouvelle réforme s'inscrit dans la continuité de la précédente qui a mis en place les familles de métiers, le chef-d'œuvre et la co-intervention : elle est donc très pédagogique et prend tout son sens dans notre réforme, qui est plus structurelle et organisationnelle. La nouvelle réforme va encore plus loin pour apporter des marges de manœuvre aux établissements, tout en s'appuyant sur ce qui a été mené par Jean-Michel Blanquer en 2018. Les objectifs sont les mêmes : donner du sens au choix d'orientation et des enseignements plus concrets aux jeunes.

L'idée de notre réforme est de donner davantage de souplesse : il existe aujourd'hui 2 100 lycées professionnels, soit 2 100 déclinaisons possibles. Les leviers ne sont pas les mêmes selon les établissements, les élèves et les territoires.

**AEF info : Cette idée de donner plus de marge de manœuvre aux établissements inquiète justement certaines organisations syndicales, qui craignent une remise en cause du caractère national des diplômes et une mise en concurrence entre établissements. Est-ce un risque ?**

**Carole Grandjean :** Non, ce risque est écarté car le caractère national des diplômes est conservé. Nous donnons plus de souplesse selon le projet d'établissement et les liens déployés par le lycée avec le tissu économique pour faire réussir chaque élève accueilli dans la voie pro. Je considère que ce n'est pas un risque de responsabiliser et de donner des marges de manœuvre à des collectifs éducatifs au niveau d'un établissement qui connaissent leurs élèves et qui ont envie de les faire réussir.

**AEF info : Concernant l'organisation des enseignements, la réforme prévoit de modifier l'année de terminale. Un lycéen professionnel pourra choisir, en fin d'année, soit quatre semaines de PFMP supplémentaires s'il souhaite s'insérer après le bac, soit quatre semaines de cours intensifs s'il veut plutôt poursuivre ses études. Les modules de poursuite d'étude et d'insertion professionnelle installés par la précédente réforme ne vont-ils pas faire double emploi avec cette mesure ?**

**Carole Grandjean :** Cette réforme est complémentaire avec les modules de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle, que nous conservons. Ils permettent aux élèves de mieux préparer leur période de stage, qui est d'ailleurs repensée. Elle sera désormais plus utile : d'abord parce que le bureau des entreprises renforcera le lien avec le monde professionnel ; ensuite parce que les 12 semaines de PFMP auront lieu de manière consécutive en fin de terminale, ce qui permettra aux élèves de trouver des stages plus intéressants : les chefs d'entreprise, en accueillant plus longtemps les lycéens, leur confieront davantage de missions et ils développeront ainsi plus de compétences. Enfin, ces semaines de stage auront lieu en fin d'année, quand les élèves sont mieux formés et qu'ils ont davantage mûri leur projet professionnel. Si les jeunes valident leur bac, cela pourra leur permettre d'être embauchés à l'issue de leur stage.

**AEF info : La réforme fait aussi plus de place aux entreprises, notamment avec l'installation du bureau des entreprises (BDE) dans chaque lycée. Quel sera leur rôle et quels profils allez-vous recruter pour les animer ?**

**Carole Grandjean :** De nombreux élèves de la voie professionnelle, environ 7 sur 10, indiquent avoir trouvé eux-mêmes leur stage, avec difficulté. Trouver un stage peut être un vrai frein lorsque vous ne disposez pas du réseau pour ce faire. Pour les élèves de LP, le bureau des entreprises permettra dès la rentrée d'ouvrir un réseau à ceux qui n'en ont pas pour trouver des stages, une alternance, voire un futur emploi. Pour les acteurs du monde professionnel et les acteurs associatifs, c'est l'assurance aussi d'avoir un point d'entrée unique et reconnu au sein de chaque établissement. Ce bureau sera placé sous la responsabilité du proviseur et sous la coordination du DDFPT.

**AEF info : En complément des ETP de la filière administrative attribués aux académies, combien de recrutements de responsables de BDE vont-ils être effectués ? Des professeurs pourront-ils être candidats ?**

**Carole Grandjean :** Il y aura autant de bureaux des entreprises qu'il y a de lycées professionnels ou polyvalents : nous devons avoir un bureau dans chacun des 2 100 établissements dès la rentrée. Des professeurs peuvent candidater, tout comme le reste des équipes éducatives mais, dans ce cas, ils passent sur une durée hebdomadaire de travail au lycée identique à celle de l'ensemble des personnels administratifs, l'activité du bureau devant être assurée sur l'intégralité de la semaine. Le recrutement est également ouvert à l'extérieur. En effet, nous avons souhaité permettre à toute personne volontaire pour tisser des partenariats école-entreprise dans les territoires de candidater. Chaque académie a ouvert une page de recrutement et nous avons lancé la campagne de recrutement tout début juin dans chaque établissement.

**"Ce n'est pas une réforme législative"**

Interrogée sur les modalités de mise en œuvre de la réforme de la voie professionnelle, C. Grandjean précise : **"Ce n'est pas une réforme législative ; comme la plupart des réformes de l'ÉN, cela passera par la voie réglementaire"**. Elle précise que certains dispositifs ont déjà fait l'objet d'envois de circulaire aux recteurs, notamment sur les bureaux des entreprises.

### **Article 2 : Voie pro: comment les diplômes "colorés" font évoluer la carte des formations. Aperçu à Limoges et en Nouvelle-Aquitaine, 26/06/23**

La "coloration" des cursus, en bac pro et BTS, va s'intensifier en Nouvelle-Aquitaine, assure le Draffica à AEF info début juin 2023. Cette approche constitue une troisième voie entre ouvertures et fermetures, pour réviser la carte des formations. Il s'agit d'ouvrir, en cours, lors des stages ou de visites d'entreprise, sur les spécificités d'un métier qui recrute. À Limoges, le rectorat cherche à acculturer les personnels à cette pratique, déjà développée à Bordeaux et Poitiers. Les fonds de l'AMI CMA sont aussi mobilisés dans la région pour accélérer les transformations de l'offre en LP.

(...) Avec le conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, le rectorat de région académique garde la même méthode de travail pour bâtir la carte des formations professionnelles : c'est toujours un travail à trois entre EPLE/région/rectorat, mais il mobilise désormais des nouveaux acteurs comme les CLEE et les directions opérationnelles des CMQ (quand l'un et l'autre existent).

Les deux institutions vont toutefois "accélérer les choses". Et pour cela, plusieurs leviers seront activés. L'AMI Campus et métiers d'avenir en est clairement un. (...)

Colorer une formation permet d'élargir les débouchés d'un cursus. La méthode présente aussi, pour l'Éducation nationale, l'intérêt d'être moins gourmand en RH. Cela n'exige "pas de nouveaux postes mais des compétences humaines différentes et des équipements spécifiques à trouver ou à acheter", en sollicitant collectivités (région en tête) et industriels. Mais, insiste le Draffica, elle n'est pertinente que si elle favorise la poursuite d'études et/ou l'insertion des jeunes. Et pour qu'elle soit efficace, le lien avec l'entreprise est indispensable. (...)

"Ce dispositif de diplômes colorés est encore peu connu, peu utilisé dans nos LP", constate Bruno Querré à Limoges. Il a entrepris un travail d'acculturation des Dasen, des inspecteurs et des DDFPT depuis deux ou trois mois et réfléchit à la façon d'attester des compétences acquises par les jeunes - peut-être via des Open badges. (...)

### **Article 3 : IUT: comment les chefs de départements GEA voient les passerelles et l'insertion professionnelle en BUT (D. Allix), 26/06/23**

"Nous signons [...] de plus en plus de conventions notamment pour que certains des étudiants de BUT 3 aillent en master en IAE", indique à AEF info Dominique Allix, président de l'Assemblée des chefs de départements GEA le 14 juin 2023, alors que le réseau IAE France s'était déclaré défavorable à l'accueil des BUT 3 en IAE. Il appelle à créer des passerelles entre enseignants d'IUT et de master. Quant à l'intégration des étudiants de BTS en BUT 2 ou 3, elle "dépend des parcours et des situations locales". À propos de l'objectif de 50 % au moins d'insertion professionnelle des diplômés de BUT, il demande : "Être en alternance, n'est-ce pas de la professionnalisation ?" Autre sujet, les SAÉ (situations d'apprentissage et d'évaluation) : les enseignants en sont aujourd'hui "globalement satisfaits". Enfin, l'ACD a adopté le 9 juin une motion de soutien aux Esas. (...)

### **Article 4 : Permis de conduire : les lycées pourront organiser des cours de code, hors du temps scolaire, 22/06/23**

La possibilité qu'ont les établissements publics et privés d'enseignement primaire et secondaire d'organiser le passage de l'épreuve théorique du permis de conduire (le code), est élargie à sa préparation, selon la loi visant à faciliter le passage et l'obtention de l'examen du permis de

conduire publiée au JO ce 22 juin. En outre, **la procédure pour permettre aux lycéens remplissant les conditions requises de passer cette épreuve théorique, "en dehors du temps scolaire, dans les locaux des lycées et Erea", est simplifiée.** Ces EPLE pourront aussi, avec l'accord de la collectivité territoriale (via une convention), autoriser l'utilisation de leurs locaux, pendant les périodes au cours desquelles ils ne sont pas utilisés pour les besoins de la formation initiale et continue, par des entreprises ou des organismes de formation afin d'organiser la préparation et le passage du code.



### **Article 5 : Exclusif : la note de service pour la mise en oeuvre du "Pacte", 27/06/23**

ToutEduC a pu se procurer le projet de "note de service" qui définit les "modalités de mise en oeuvre de la part fonctionnelle de l'ISOE et de l'ISAE", c'est à dire du Pacte. Celle-ci ne concerne que l'enseignement public, une autre note "apportera des compléments sur les spécificités propres à l'enseignement privé".

Cette note rappelle que "l'ensemble des personnels enseignants, CPE et psychologues de l'EN, qu'ils soient titulaires ou contractuels, peuvent se voir attribuer des missions complémentaires", même s'ils ne touchent pas "la part fixe de l'ISAE ou de l'ISOE" et "indépendamment des cycles au sein desquels exercent les personnels affectés dans les écoles et les établissements du second degré". (...)

➔ **A lire aussi :** *Le Monde*, « Des changements se dessinent dans le « pacte enseignant » pour les LP », 22/06/23

### **Article 6 : Lycée des métiers : un projet de décret pour "donner une nouvelle impulsion nationale au label", 27/06/23**

Un projet de décret, que ToutEduC s'est procuré, modifie les dispositions du code de l'éducation relatives au label "Lycée des métiers".

Décrits comme "complémentaires" aux "Campus des métiers et des qualifications" au périmètre régional, 858 établissements labellisés "Lycée des métiers" sont recensés fin 2022 dans 29 académies.

(...) L'objectif de ce décret est "de donner une nouvelle impulsion nationale au label, afin de renforcer son rôle de levier pour aider les établissements à répondre aux enjeux de la formation professionnelle".

Pour valoriser les synergies entre établissements, le cahier des charges national sera ainsi "renforcé par l'ajout d'un critère consacré à l'adaptation des parcours et réponses pédagogiques". Est également repensé le rôle des conseils académiques de l'Éducation nationale pour qu'ils puissent "effectuer pleinement leur mission de conseil stratégique, tout en fluidifiant les procédures de façon à permettre une reconnaissance rapide des attributions de labels".

Le projet de décret modifie l'article D335-1 du code de l'éducation et précise que le label "permet d'identifier des pôles de compétences en matière de formation professionnelle, de certification et de coopération avec les entreprises au sein d'une filière professionnelle ou d'un territoire". (...)

### **Article 7 : EMC, laïcité, 3ème trimestre : les précisions de Pap Ndiaye (Télématin), 22/06/23**

"On va doubler le temps consacré à l'EMC". Suite aux annonces d'Elisabeth Borne sur la jeunesse hier, Pap Ndiaye a précisé ces informations chez nos confrères de Télématin ce jeudi 22 juin.

Ainsi, alors qu'aujourd'hui, l'**enseignement moral et civique**, "en moyenne, c'est une demi-heure par semaine, ce sera une heure par semaine à partir de la rentrée 2024", a expliqué le ministre. Une refonte des programmes est prévue, et sera organisée autour de trois pôles : "valeurs de la République, laïcité", "les questions de développement durable" pour "former à l'écocitoyenneté"

(qu'il faut ancrer à des savoirs scientifiques), et enfin le "numérique", avec notamment des enseignements sur "l'accès à l'information".

Interrogé sur les **atteintes à la laïcité**, Pap Ndiaye a indiqué qu'il allait publier une circulaire contenant des exemples sur lesquels les chefs d'établissements pourront se fonder (pour statuer sur le caractère religieux d'un vêtement, ndlr). (...)

- ♦ **A lire aussi** : Le Café Pédagogique, « CNR Jeunesse : Matignon va réformer l'EMC », 21/06/23

## **Article 8 : Longue maladie, retraite et demi-traitement : la CAA de Nantes précise les règles, 23/06/23**

Une enseignante a été placée en congé de longue maladie au mois d'avril 2013, elle a donc droit à un congé de longue maladie et au versement de son salaire jusqu'au mois d'avril 2016, après quoi elle sera en disponibilité dans l'attente de l'avis des instances médicales et touchera un demi-traitement. C'est pourquoi, dès 2015, elle sollicite son admission à la retraite pour invalidité, mais ce n'est que le 27 août 2018 qu'elle est admise à la retraite "avec effet au 19 avril 2016", date de la fin de son congé de longue maladie. Elle reçoit ensuite "un titre de perception lui réclamant le remboursement des sommes perçues, à titre du demi-traitement qu'elle a perçu pendant un peu plus de deux ans, soit un peu plus de 36 000 €.

Elle le conteste devant le tribunal administratif de Rennes qui la décharge de l'obligation de payer cette somme. Le ministère fait appel. Il reconnaît que **"le demi-traitement versé à un agent, qui a épuisé ses droits à congé maladie ordinaire ou de longue maladie, dans l'attente de la décision du comité médical, ne présente pas un caractère provisoire et reste acquis à l'agent"** même s'il est "placé rétroactivement dans une position statutaire n'ouvrant pas par elle-même droit au versement d'un demi-traitement" (par exemple s'il a retrouvé un poste d'enseignement, ndlr). Mais il estime que ce principe ne s'applique pas "dans l'hypothèse de l'admission rétroactive de l'agent à la retraite". Il estime que celui-ci ne peut cumuler "le versement de son traitement et la mise en paiement de la pension de retraite qui lui est servie rétroactivement". La Cour administrative d'appel rejette la requête du ministre de l'EN. D'une part, **le fait d'avoir accordé à cette enseignante, "dans l'attente de la décision des instances médicales, un demi-traitement (...) était une décision créatrice de droit qui ne pouvait pas être retirée au-delà du délai de quatre mois"**, prévu par le code des relations entre le public et l'administration. Il appartenait au ministère de saisir le comité médical.

De plus, un décret de 2011 et un autre de 1986 prévoient que "le paiement du demi-traitement est maintenu, le cas échéant, jusqu'à la date de la décision" du comité médical. La circonstance que **la décision "prononçant la reprise d'activité, le reclassement, la mise en disponibilité ou l'admission à la retraite emporte effet rétroactif à la date de fin des congés de maladie n'a pas pour effet de retirer le caractère créateur de droits du maintien du demi-traitement prévu par ces dispositions**. Ainsi le demi traitement (...) reste acquis à l'agent", même si sa situation ne correspond pas à un cas de cumul légal d'une pension de retraite avec un revenu, par exemple avec des droits d'auteur.



## **Article 9 : Le collège au service du marché du travail, 26/06/23**

C'est par la découverte des métiers qu'on luttera contre les inégalités semble penser la rue de Grenelle. Dans le propos introductif de la note de service « Organisation de la découverte des métiers au collège de la classe de cinquième à la classe de troisième pour l'année scolaire 2023-2024 », le ministère voit dans ce nouveau dispositif « un enjeu majeur de justice sociale, mais aussi de dynamisme des secteurs d'activité qui offriront des opportunités à l'avenir ». On peut lire en filigrane de cette note un projet pour l'école assez différent de celui porté par ceux qui y voit le lieu premier de formation d'un citoyen libre, éclairé et émancipé.

« **La découverte des métiers vise à développer les connaissances et les compétences qui sont nécessaires aux élèves pour construire progressivement un projet d'orientation scolaire et professionnel** » est-il écrit dans la note de service sur l'organisation de la découverte des métiers au collège de la classe de 5<sup>ème</sup> à la classe de 3<sup>ème</sup>. « Apprendre à se connaître, découvrir de nouveaux centres d'intérêt et se projeter dans le monde économique et professionnel relèvent pleinement des missions de l'école républicaine et de ses partenaires, en premier lieu les régions... Alors que **les choix d'orientation sont encore trop souvent déterminés par l'environnement social ou familial des élèves**, il s'agit de donner à ceux-ci le même niveau de connaissances sur les métiers, leurs évolutions et les formations qui y préparent. **C'est un enjeu majeur de justice sociale**, mais aussi de dynamisme des secteurs d'activité qui offriront des opportunités à l'avenir ». (...)

Dernier axe, « la découverte des formations post-collège ». Il s'agit là de **proposer aux élèves de visiter des établissements de formation (lycées, CFA, etc.) et de rencontrer des lycéens et apprentis qui « rendent concrètes les présentations des filières de formation après le collège » dès la quatrième (les élèves doivent avoir visiter un LP, un lycée agricole ou maritime ou un centre de formation pour apprentis)**. Ces visites « permettent à l'ensemble des élèves de se projeter plus facilement et de lutter contre l'autocensure pour l'accès à certaines formations, qu'elles soient générales, techno. ou pro., scolaires ou en apprentissage ».

Et pour ne pas oublier la réalité du marché du travail – pour rappel les enfants n'ont que 13-14 ans en quatrième – « une attention particulière est donnée aux secteurs porteurs d'insertion, aux métiers en tension et aux métiers d'avenir. La découverte des métiers aborde les enjeux de transition écologique, de réindustrialisation comme ceux des souverainetés industrielle, numérique et alimentaire. La découverte des métiers permet de connaître localement le tissu économique et l'offre de formation ».

Le ministère demande tout de même d'ouvrir certains horizons en intégrant « **des expériences ou des rencontres avec des acteurs économiques présents en dehors du bassin de vie et du département de l'établissement** ». « Renforcer l'ambition des élèves implique qu'ils découvrent des lycées plus éloignés (notamment ceux comportant des internats) ou des offres économiques, qu'elles soient agricoles, industrielles ou tertiaires, auxquels leurs environnements géographique, familial ou social ne les exposent pas naturellement ». (...)

### **Article 10 : RDC : toujours pas de décret..., 21/06/23**

La publication du décret sur les RDC – remplacement de courte durée – tant attendue va devoir encore attendre. Lors du CSA ministériel, la totalité des organisations syndicales a voté contre. Il sera représenté lors d'un nouveau CSA, le 27 juin prochain. Même si les syndicats votent à nouveau contre, le ministère pourra mettre à la publication le décret.

La rue de Grenelle a aussi confirmé son recul sur le remplacement des professeurs grévistes par des professeurs « pactés » sur les RDC.

### **Article 11 : Peut-on aborder les questions sensibles en L.P. ?, 23/06/23**

**Si l'on en croit le bruit fait autour des « territoires perdus », impossible d'aborder les « questions chaudes » en histoire-géo dans des L.P. avec leur recrutement populaire.** Mais ce n'est pas l'avis des professionnels, comme l'établit le remarquable numéro d'Interlignes (n°53), la revue des PLP Lettres histoire de l'académie de Versailles. La revue montre comment enseigner des questions sensibles. Surtout elle enquête auprès des enseignants de deux académies (Versailles et aussi Nantes). Elle interroge les élèves. Et elle va voir comment ces questions sont enseignées au Québec. Un excellent numéro, coordonné par Anne Couderc et Pascaline Prekesztics, qui montre le remarquable niveau de la réflexion didactique des PLP. (...)



### [Article 12 : Abayas : que contient la nouvelle circulaire laïcité de l'EN ?, 26/06/23](#)

Voile et abaya = alerte rouge ? La rue de Grenelle publie cette semaine une circulaire pour préciser l'actuel texte sur la laïcité à l'école. Elle donnera notamment plusieurs exemples concrets sur lesquels les chefs d'établissements pourront s'appuyer lorsqu'ils ont à décider du caractère religieux ou non d'un vêtement, a expliqué le ministre de l'Éducation nationale Pap Ndiaye jeudi 22 juin dans l'émission Télématin. Selon nos informations, parmi ces exemples, sera détaillé celui d'une jeune fille vêtue d'une longue robe islamique de type abaya et portant également un voile sur la tête lorsqu'elle approche de l'établissement. (...)



### [Article 13 : Fonctionnaires : le coup de pouce n'efface pas 30 ans d'appauvrissement, 20/06/23](#)

La nouvelle revalorisation du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet n'enrayera pas le déclassement des agents publics. D'autres mesures ciblées ont été annoncées, qui vont dans le bon sens. Sauf la prime pour les bas salaires, laissée au bon vouloir des collectivités locales.

Rebelote ! Cette année encore, le point d'indice de la fonction publique va être revalorisé au 1<sup>er</sup> juillet. L'an dernier, la revalorisation – après 12 ans de gel – était de 3,5 %. Cette fois-ci, elle sera de 1,5 %, a annoncé le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques Stanislas Guérini, qui s'est targué d'appartenir à un gouvernement « à la hauteur de ses responsabilités ». (...)

Reste que le **décrochage du point d'indice par rapport à l'inflation sur les trente dernières années (- 26 % entre 1996 et aujourd'hui)** dit assez le manque de considération et de reconnaissance des agents publics, et explique pour partie leur **sentiment de déclassement**.



### [Article 14 : Les pensions de retraite des fonctionnaires de plus en plus menacées par le poids des primes, 26/06/23](#)

Voilà des données auxquelles ne manqueront pas de faire référence les défenseurs de l'intégration des primes dans le calcul des retraites des fonctionnaires. Dans son dernier rapport publié le 22 juin, le COR revient notamment sur les conséquences à venir du report de l'âge légal de départ à la retraite et fournit aussi des hypothèses d'évolution du taux de remplacement des fonctionnaires, à savoir le ratio entre le montant de la pension de retraite perçue et le salaire versé avant le départ à la retraite.

Le COR le confirme ainsi : **“une part des primes plus importante diminue le taux de remplacement des fonctionnaires”**, les retraites de ces derniers étant calculées uniquement sur leur traitement indiciaire perçu au cours des 6 derniers mois (hors primes donc, contrairement aux salariés du privé). **Et cette tendance devrait encore s'accroître au vu de la part grandissante prise par ces primes dans la rémunération des fonctionnaires.**

Dans la fonction publique d'État, en effet, cette part a *“tendanciellement”* augmenté au cours des dernières années. Elle est ainsi passée de 14,7 % en 1988 à 21,8 % en 2013. *“Cette hausse semble toutefois de moindre ampleur depuis 2011”*, précise le COR en citant notamment les différents transferts primes-points effectués dans le cadre du protocole sur les PPCR. La part des primes se stabilise aujourd'hui autour de 21-22 %. (...)

### Note d'information n°23.26, Insertion professionnelle des lycéens pro. de niveau CAP à BTS deux ans après leur sortie d'études en 2020 : 57 % sont en emploi salarié dans le secteur privé en juillet 2022, juin 2023

Le taux d'emploi des lycéens de niveau CAP à BTS sortant d'études en 2020 atteint 57 % en juillet 2022, deux ans après leur sortie, niveau équivalent à celui de la génération précédente, sortie un an avant (56 %). 48 % des emplois occupés sont des CDI, 47 % pour la génération précédente. (...)

### Note n°23.27, Insertion professionnelle des apprentis de niveau CAP à BTS deux ans après leur sortie d'études en 2020 : 73 % sont en emploi salarié dans le secteur privé en juillet 2022, juin 2023

Parmi les apprentis de niveau CAP à BTS sortant d'études en 2020, 73 % occupent un emploi salarié dans le secteur privé deux ans plus tard, en juillet 2022, un niveau proche de celui de la génération sortie d'études un an auparavant (72 %). 70 % des emplois qu'ils occupent sont en contrat à durée indéterminée (CDI), contre 68 % pour la génération précédente. (...)

### Note d'information n°23.28, Six apprentis sur dix et un lycéen professionnel sur trois, en emploi six mois après leur sortie de formation en 2020, exercent un métier en lien avec leur domaine de formation, juin 2023

L'emploi exercé n'est pas toujours en lien avec la formation suivie. Parmi les jeunes issus de la voie professionnelle, de niveau CAP à BTS, en emploi six mois après leur sortie de formation en 2020, six apprentis sur dix et un lycéen sur trois exercent un emploi en pleine correspondance avec leur formation. (...)

### Note d'information n°23.29, Les lycéens pro. sortis d'études en 2019 : une insertion marquée par la crise sanitaire, juin 2023

Les jeunes lycéens professionnels de niveau CAP à BTS, sortant d'études en 2018 et 2019, ont été touchés à différents moments de leur entrée dans la vie active par la crise sanitaire et les confinements. (...)

### Note d'information n°23.25, Les heures supplémentaires des enseignants à la rentrée 2022 dans les établissements du second degré, juin 2023

À la rentrée 2022, 73,5 % des enseignants éligibles au dispositif font au moins une HSA et parmi ceux qui en font, 42 % en font même au moins deux.

Par rapport à 2021, les enseignants à temps partiel sont désormais éligibles et un quart d'entre eux fait des HSA, les femmes comme les hommes.

Ainsi, **le nombre d'enseignants qui font des HSA et le nombre de HSA augmentent**. Cette hausse du nombre de bénéficiaires des HSA est due aux **enseignants à temps partiel qui en font**, et est donc beaucoup plus marquée pour les enseignantes. Les femmes sont en effet plus nombreuses que les hommes à travailler à temps partiel. Globalement les hommes sont plus nombreux à faire des HSA et, quand ils en font, ils en réalisent davantage. Aussi, une femme qui fait des HSA perçoit en moyenne 3 050 euros sur l'année contre 3 780 euros pour un homme.

Outre les HSA, les enseignants peuvent effectuer des HSE qui sont des heures ponctuelles pour remplacer un collègue absent ou participer au dispositif Devoirs faits. En moyenne, sur tous les enseignants des établissements du second degré, un professeur a perçu 3 040 euros grâce aux HSA et HSE effectuées sur l'ensemble de l'année 2021-2022.

(...) En prenant en compte l'ensemble des heures supplémentaires (HSE et HSA) sur 2021-2022, 87 % des enseignants ont fait au moins une heure supplémentaire et 49 % ont cumulé des HSE avec des HSA. Les agrégés sont 61 % à avoir pu bénéficier des deux dispositifs ainsi qu'**environ la moitié des certifiés, des PLP et des professeurs d'EPS**.

(...) Les agrégés ont perçu en moyenne 6 040 euros pour toutes leurs heures supplémentaires **en 2021-2022 contre 3 060 euros pour les PLP**, 2 630 euros pour les certifiés et 2 120 euros pour les professeurs d'EPS. Pour une semaine moyenne, la **part des HSE** dans l'ensemble des heures supplémentaires est de 21 %. Cette part est moins importante pour les **PLP (17 %)** que pour les certifiés (20 %), les professeurs d'EPS (24 %), les agrégés (25 %) et les enseignants du premier degré exerçant dans un établissement du second degré (42 %).



### **Bref n°441, Jeunes en service civique : des parcours comme les autres ?, juin 2023**

Depuis sa création en 2010, le service civique a connu une diversification de ses enjeux et de ses usages. L'analyse de son rôle dans le processus d'insertion professionnelle des jeunes souligne à la fois l'importance du moment de sa réalisation dans les trajectoires individuelles, celle du niveau de diplôme et du type de formation des jeunes engagés.

Conduite à l'initiative de l'Agence du service civique et à partir de l'enquête Génération 2017, une étude du Céreq permet d'enrichir la connaissance des jeunes volontaires et de comparer leurs trajectoires d'insertion avec celles des autres jeunes de la génération. (...)



### **INSEE Première n°1953, 15 % de la population est en situation d'illectronisme en 2021, 22/06/23**

En 2021, 15,4 % des personnes de 15 ans ou plus résidant en France sont en situation d'illectronisme : 13,9 % n'ont pas utilisé Internet au cours des trois derniers mois et 1,5 % l'ont utilisé mais ne possèdent pas les compétences numériques de base. L'illectronisme s'accroît nettement avec l'âge et est plus répandu parmi les personnes les plus modestes. En outre, 28 % des usagers d'Internet ont des capacités numériques faibles, c'est-à-dire qu'ils manquent de compétences dans un, deux ou trois domaines parmi les cinq que sont la recherche d'information, la communication en ligne, l'utilisation de logiciels, la protection de la vie privée et la résolution de problèmes en ligne. La protection de la vie privée est le domaine de compétences le moins maîtrisé, tandis que presque tous les internautes savent communiquer par Internet.

L'illectronisme a diminué de 3 points entre 2019 et 2021, dans le contexte de la crise sanitaire. Les compétences liées à l'utilisation de logiciels et à la recherche d'information en ligne se sont particulièrement diffusées.

### **Paru au J.O. n°0142 du 21 juin 2023**

### **Arrêté du 16 juin 2023 modifiant l'arrêté du 10 mai 2017 fixant les contingentements pour l'accès à la classe exceptionnelle et à l'échelon spécial des corps enseignants, d'éducation et de psychologue de l'EN du MEN, de l'enseignement supérieur et de la recherche**

Art.1 : Au premier alinéa des articles 2 à 8 de l'arrêté du 10 mai 2017 susvisé, le pourcentage : « 10 % » est remplacé par le pourcentage : « 10,5 % ».

